

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. Philippe Vigier, Mme Sage et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proroger l'état d'urgence pour une durée de quatre mois, à compter de l'entrée en vigueur de la loi.